



réduction préavis (accord avec le propriétaire)

Par **marco4456**, le **27/10/2008** à **09:04**

Bonjour,

je suis actuellement locataire d'un appartement que je vais quitter bientôt.
J'ai convenu au départ (à l'amiable) avec mon propriétaire une réduction du préavis à 1 mois.
j'ai lui est donc envoyer une lettre recommandé avec accusé de réception, stipulant suivant notre accord à l'amiable que le préavis serait de 1 mois.

Hors une semaine plus tard j'ai reçu un courrier de sa part (recommandé avec AR) disant que si l'appartement n'était pas loué dans le mois , le préavis serait prolongé jusqu'aux 3 mois légaux .

je voudrais savoir si le fait que mon propriétaire n'ai pas renvoyé ma première lettre contre signé, fait que notre accord à l'amiable écrit dans cette lettre est toujours valable.